



Bruges

Le 12/09/2024
DEC-2024-80
PTO/Centre juridique/EF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20240912-DEC-2024-80-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2024

Publication : 26/09/2024

DÉCISION

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020.03.05 du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du Maire n°2024-PERM-13 en date du 31 janvier 2024, reçu en Préfecture de la Gironde le 1^{er} février 2024, portant délégation de fonction à Frédéric GIRO, 1^{er} Adjoint au Maire, délégué à la culture, à l'animation de la ville, à la vie associative et aux finances,

CONSIDÉRANT que la municipalité a souhaité accueillir le spectacle intitulé « Idiofona » de la Cie Joan Català le 10/10/2024 au Parc Ausone à BRUGES, ainsi qu'une masterclass le 12/10/2024, dans le cadre du Festival International des Arts de Bordeaux Métropole organisé par l'Association Festival des Arts de Bordeaux,

CONSIDERANT le **contrat de co-réalisation** proposé par l'Association Festival des Arts de Bordeaux dont le siège social est situé 9 rue des Capérans 33000 Bordeaux, représentée par sa Directrice Sylvie VIOLAN,

Le Maire DÉCIDE,

- **De signer** le contrat co-réalisation avec l'Association Festival des Arts de Bordeaux (SIRET 443 362 595 00037) pour une représentation du spectacle « Idiofona » de la Cie Joan Català le 10/10/2024 au Parc Ausone et une masterclass le 12/10/2024,
- **De payer** à l'Association Festival des Arts de Bordeaux, sur présentation d'une facture, la somme totale de **1 721,10€ HT** soit **1 815,76€ TTC (TVA 5,5%)** décomposée comme suit :
 - 950€ HT au titre de la cession du spectacle
 - 471,10€ HT au titre des frais de transport, d'hébergement et de repas
 - 300€ HT au titre de la masterclass

La dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Maire,

For et par délégation,
1^{er} Adjoint au Maire,



Frédéric GIRO